

Axe Marly/Pérolles	Paquet n°2 Axe d'entrée	Mesure infrastructurale
------------------------------	----------------------------	----------------------------

Priorité: A	Coûts: 7'500'000 CHF	Maturité: 1
-------------	----------------------	-------------

Mesure PA2 reprise/adaptée :

Mesure n°41.22 - Réaménagement de la traversée de Marly - Grand-Pré (paquet P4) - priorité Be - code ARE: 2196.2.100

Mesure n°41.23 - Réaménagement de la traversée de Marly, entre Marly - Grand-Pré et Marly-Cité, y. c. rabattement MD (paquet P4) - priorité B - code ARE: 2196.2.101

Mesure n°41.24 - Réaménagement de la centralité de Marly-Cité (paquet P4) - priorité B - code ARE: 2196.2.102



Mesure

Etat actuel

Les routes de Gruyère et de Fribourg constituent à la fois l'axe central de distribution du trafic dans le centre de Marly et une pénétrante d'accès au centre-ville de Fribourg. Elle concentre l'essentiel du trafic automobile, des transports publics (TP) et du trafic cycliste. Le PA2 avait identifié le besoin de réaménager la traversée de Marly et de valoriser cet axe urbanisé.

Actuellement, les carrefours de la traversée de Marly sont aménagés en giratoires qui ne permettent ni de prioriser les bus sur la circulation automobile, ni d'offrir un confort et une sécurité suffisante aux cyclistes. Le Cycle d'Orientation de Marly attire de nombreux piétons, dont la traversée bloque la circulation, et par la même occasion toute progression des bus sur l'axe de la route de Fribourg.

TJM: 15'000 véh./j (2010)

Objectifs

- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville.
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce (MD).
- Amélioration de la qualité de l'espace public et valorisation de l'axe.
- Valorisation de la qualité de vie sur l'axe en lien avec l'urbanisation.

Description

Les travaux consistent à :

- Mettre en œuvre la mesure prévue dans le PA2 et poursuivre les aménagements avec la présente mesure;
- Aménager des mesures visant à favoriser la circulation des bus dans la traversée de Marly;
- Installer des systèmes de feux régulés entre eux assurant la priorité des TP;
- Aménager les carrefours de Marly-Cité, de la Grangette, du Centre et des Rittes en cohérence;
- Aménager les voies d'accès au carrefour de manière à favoriser la progression des TP;
- Requalifier l'espace public pour améliorer le confort ainsi que la sécurité des cyclistes et des piétons.

Opportunité

Les tronçons d'approche de la Ville de Fribourg font déjà l'objet de mesures cofinancées dans le cadre du PA2 (mesures A du PA2). Diverses mesures du PA2 prévoyaient à l'horizon du PA3 (priorités B et C du PA2) des mesures de réaménagement de la centralité et de la traversée de Marly. Elles sont regroupées dans la présente mesure. La mesure permettra également de mettre en oeuvre le deuxième itinéraire principal de MD, prévue dans la stratégie du PA3.

Utilité

C1: améliore la circulation des TP et l'attractivité des MD tout en diminuant la pression du trafic automobile sur l'axe Fribourg-Marly.

C2: améliore la qualité de l'espace public, contribue à renforcer l'attractivité du lieu, notamment pour les piétons.

C3: améliore la sécurité de tous les usagers, en particulier des cyclistes et piétons, justifiée sur cet axe à orientation trafic.

C4: valorise le centre de Marly et améliore la qualité des espaces publics par l'aménagement de la traversée et la modération des vitesses.

Réalisation

Calendrier de remise de l'avant-projet

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux: 2019

Date prévue de la mise en service: 2024

Etat de la coordination

- Pas d'état de coordination
- Information préalable
- Coordination en cours
- Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Part fédérale:

Part cantonale:

Part communale:

Compétences

Instance responsable

Canton

Instances concernées

Commune de Marly

Tâche de l'Agglomération

Veille à la coordination entre les aménagements locaux et cantonaux. Soutient la commune dans sa démarche de mise en œuvre.

Tâche des communes

Participe à la planification et à la réalisation de la mesure.

Tâche du canton

Assure la planification et les réalisations sur le réseau cantonal. Assure la coordination avec la commune et l'Agglomération.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

Mesure 3M.01.01 - Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine.

Mesure 3M.05.01 - Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°1 à Marly - secteur Est.

Mesure 3M.05.02 - Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°3 à Marly - secteur ouest.

Mesures A du PA2 en relation

Mesure n°11.10 - Réalisation de voies de bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroilles (direction gare) (paquet niveau P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.011